

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL DE ROCHE 25 OCTOBRE 2017

La séance est ouverte à 20h15 par Mme **Sophie Blanc-Hutmacher** Présidente du Conseil Communal.

L'appel nominal fait ressortir la présence de 36 Conseillers; 8 excusés ainsi que 1 non excusé. Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer.

Lecture et adoption du procès-verbal de la séance du 20 septembre 2017.

Il est accepté tel que présenté.

La Présidente donne lecture d'un courrier de la Municipalité concernant le préavis 17/17 relatif à la création de l'Association Scolaire et Parascolaire Intercommunale du Haut-Lac (ASPIHL). Le préavis est retiré. Selon la Préfecture, la procédure a dû être reprise à zéro après l'intervention d'un Conseiller communal d'une commune voisine. Un nouveau préavis sera déposé dès que les statuts auront reçu l'approbation préalable du Canton.

1. Préavis N° 21/17 relatif au remplacement du chauffage de la maison des Vurziers et à l'octroi du crédit y relatif.

Rapport de la commission lu par M. **Christoph Keller** Conseiller qui demande en conclusion d'accepter le préavis.

M. **Rémy Roulet** Municipal explique que le chauffage à distance consiste en la production de chaleur. Si ce mode de production avait été choisi, il resterait CHF 20'000.- à financer en raison des fouilles à exécuter dans le verger et les raccordements. Cet investissement semblait beaucoup trop cher par rapport à l'objet proposé.

Mme **Béatrice Dozot** Conseillère demande pourquoi une durée d'amortissement de 10 ans est-elle nécessaire pour un tel montant ?

Monsieur le Syndic **Christophe Lanz** répond qu'il s'agit de la durée usuelle pour ce type d'investissement, qu'importe le montant. On aurait pu le passer directement à charges par prélèvement au fond de réserve comme déjà fait à plusieurs reprises. Vu le nombre de préavis ayant utilisés cette procédure, la Municipalité a préféré modérer les prélèvements pour ménager le fond de réserve.

Sans autre question, le préavis N° 21/17 est accepté à l'unanimité.

2. Préavis n° 22/17 relatif à l'arrêté d'imposition 2018.

Rapport de la commission des finances lu par M. **Dominique Capelli** Conseiller qui demande en conclusion d'adopter l'arrêté d'imposition 2018 tel que présenté avec notamment un taux communal de 68%.

M. **Christophe Lanz** explique que la Municipalité a décidé de présenter l'arrêté d'imposition chaque année au législatif. Il est possible de le présenter pour 2 ou 3 ans voir pour la législature. Un des buts est de rendre la partie des comptes à taxes autonome et elle l'est aujourd'hui presque totalement. Les comptes sont autofinancés par les revenus afin de cibler le consommateur ou pollueur payeur. Pour financer ces comptes, il faut éviter au maximum de recourir à l'emprunt pour le ménage communal.

La Municipalité a essayé de stabiliser le plus possible le taux d'imposition. Vu l'alimentation de la péréquation et le décompte final sur l'année suivante, cette stabilité est visible.

Le nouveau volet de la péréquation est en vue et les calculs et indicateurs vont changer. La stabilité du point d'impôt n'est dès lors pas garantie pour le futur.

La finalisation de la mise en conformité du PPA des Vernes est en cours. L'avenir de la commune sera concentré sur cette zone industrielle. Le taux d'imposition sera alors attractif pour les sociétés et entreprises qui voudront venir s'y installer.

Le budget quant à lui est presque terminé et il est également stable par rapport à celui présenté en 2017.

Sans question, le préavis n° 22/17 est accepté à l'unanimité.

3. Communications de la Municipalité

M. **Rémy Roulet** concernant la RC 780, route du Simplon : le projet de réfection est toujours bloqué. Une séance est prévue jeudi prochain avec la DGMR, le voyer et TPC. Il sera question de finaliser la sortie du bus du village et de positionner les arrêts provisoires pour le 10 décembre, date du changement d'horaires. Un arrêt sera placé sur la RC, direction Villeneuve au bas de la cour d'école et direction Aigle vers le chemin de la sortie du Grand-Cercllet. Les arrêts seront sur la chaussée et M. Roulet espère qu'ils seront provisoires et de courte durée.

Les Lizettes ont été mises en service au premier juillet et mis à part quelques soucis de condensation qui restent à régler, tout se passe bien. Une journée portes ouvertes est prévue le samedi 24 mars de 9h à 15h pour la population.

M. Roulet remercie les intéressés pour les envois concernant l'Info Roche. Prochaine parution le 1^{er} décembre et les propositions sont encore attendues jusqu'au 10 novembre.

4. Divers

M. **Julien Cattin** Conseiller informe l'assemblée qu'une initiative populaire a été lancée par son comité mardi passé. Elle consiste à favoriser le don d'organe et le faire passer en consentement présumé comme cela se fait dans la plupart des pays européens. Grâce à ce principe, ces pays ont plus du double de donneurs par rapport à la Suisse. Des feuilles sont à disposition pour signatures.

M. **Thierry Blanc** Conseiller annonce qu'une conférence est organisée par le groupement de l'Entente le 2 novembre à la Rotzérane. Un flyer tous ménages a été distribué. Le but de cette soirée sera de parler du développement de la commune, essentiellement de l'aménagement de son territoire. Cela permettra aux citoyens de prendre connaissance de ce futur, de la LAT et également de pouvoir s'exprimer sur le sujet.

Le conférencier principal sera M. Yvan Schmidt, expert en immobilier et urbanisme qui connaît très bien le Chablais.

M. Blanc invite les présents à en parler à leur entourage.

Sans autre intervention, la séance est levée à 21h.

CONSEIL COMMUNAL DE ROCHE

La Présidente

La secrétaire